



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PREAVIS MUNICIPAL N°07-2012

« BUDGET 2013 »

La commission composée de Mme Vuillaume (présidente), de MM Tronchet (vice-président), Bommottet, Delley, Jeanbourquin, Métral et Rodriguez s'est réunie le mardi 30 octobre à la maison de commune en présence de la municipalité incorporée. Une deuxième réunion a eu lieu le mercredi 7 novembre et une dernière le mercredi 14 novembre 2012.

Lors de la première séance, M. Besson nous a présenté le préavis municipal et donné des explications sur le budget. Nous le remercions. Une délégation de la commission a rencontré une seconde fois M. Besson le 12 novembre pour des informations complémentaires.

Notre analyse fait apparaître les points suivants :

- La marge de manœuvre de la municipalité pour l'établissement du budget est limitée par les contraintes cantonales et intercommunales. Elles représentent presque 60% des charges, soit une augmentation d'environ CHF 300'000.- par rapport à l'année passée.
- L'entretien des biens communaux a été limité à son minimum, seul les dépenses indispensables ont été portées au budget.
- Contrairement à l'année passée, le solde des dépenses courantes (comptes de fonctionnement) est négatif. Celui-ci représente la somme de CHF 146'000.-.
- Selon les contrats de crédit, la commune devra rembourser ses crédits à hauteur de CHF 180'000.- durant l'année 2013.
- Le recours à un emprunt permettrait d'obtenir des taux d'intérêt nettement plus favorables comparés à ceux facturés sur la limite de crédit ouverte auprès de la Raiffeisen. Cette limite est exploitable par la municipalité sans l'aval du conseil.
- La commission des finances rend le conseil communal attentif au fait que le recours répété à l'endettement dans le but de financer les charges courantes expose la commune à une « spirale infernale ».
- La situation budgétaire est inacceptable à moyen terme. La commission estime que des dispositions doivent être prises pour inverser cette tendance avec le budget 2014.

Malgré les points relevés ci-dessus, la commission des finances propose à l'unanimité au conseil communal d'accepter le préavis municipal N°07-2012 tel que présenté.

La Présidente

Annemarie Vuillaume

Le Vice-président

Cédric Tronchet